



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MÉCHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents :

Stéphane BARDIN, Fobienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-57 : HABITAT - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE RETENIR UN OPERATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPAH

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

La communauté de communes Plaine Limagne s'engage dans la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat au sein d'un périmètre multisites, commun à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), pour les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan.

Afin de favoriser le déploiement de l'OPAH, la communauté de communes peut mobiliser un appui en ingénierie afin d'assurer le suivi et l'animation du programme mais également, l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires de façon à accompagner leurs recours aux dispositifs.

Cette aide à l'ingénierie bénéficie du soutien financier de l'Agence Nationale de l'Habitat sous-forme de part fixe et de part variable, pouvant constituer plus de 80 %.

A ce stade du projet, il convient d'engager une consultation de marché public afin de retenir un opérateur de l'OPAH pour toute la durée du programme, à savoir 3 ans.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- de décider d'engager une consultation de marché public afin de retenir un prestataire chargé de l'animation de l'OPAH pour une durée de 3 ans ;
 - de préciser que les missions du prestataire consisteront à l'animation et au suivi du programme, ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires de façon à accompagner leurs recours aux dispositifs.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.


Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2024

Le président,

Le président,

Claude FAYNAUD

